

Le Centre régional des lettres et du livre Nord - Pas de Calais,

Association subventionnée par le Ministère de la Culture (DRAC Nord – Pas de Calais), le Conseil régional Nord – Pas de Calais, le Département du Nord, le Département du Pas-de-Calais, avec le soutien de la Communauté urbaine d'Arras.

En partenariat avec
La DRAC Nord – Pas de Calais
L'Université d'Artois
L'Institut des Civilisations et Études Polonaises

Lance un appel à candidatures dans le cadre d'une **résidence-mission**, pour la saison 2014-2015, en direction des

Auteurs(es)

Appel à candidatures ouvert aux :
Romanciers(ères) et poètes
Ecrivains-journalistes / Documentaristes
Essayistes
Ethnomusicologues
Historiens de la photographie

Intéressés(ées) par les pratiques culturelles issues de la communauté française d'origine polonaise du Nord – Pas de Calais

Contexte

Depuis janvier 2014, le Centre régional des lettres et du livre est installé dans ses nouveaux locaux sur le site de la Citadelle d'Arras. Par la volonté conjointe du Conseil régional et du ministère de la Culture et avec le soutien de la Communauté urbaine d'Arras, le CRLL s'est vu doté d'un studio de résidence pour l'accueil d'artistes et de chercheurs. Cet équipement est destiné à favoriser des démarches partagées entre structures et institutions du territoire : associations culturelles, bibliothèques et médiathèques, établissements d'enseignement secondaire et supérieur, musées, théâtres, etc. dans des projets originaux de création, de recherche et de médiation culturelle.

Enjeux et objectifs

La communauté polonaise du Nord – Pas de Calais a été à l'origine d'une activité culturelle riche et diversifiée dont il existe de multiples traces : presse écrite, enregistrements discographiques, photographies... Presque un siècle après l'arrivée des premiers migrants, la question de la sauvegarde et de la transmission de cette mémoire reste posée. Un ample travail reste à effectuer afin de donner sens à cette ressource documentaire, à travers une exploration approfondie des collections personnelles et des fonds d'archives départementales et municipales...

L'Institut des Civilisations et Etudes Polonaises (ICEP, Université d'Artois) basé à Lens, s'y attache et a élaboré un corpus documentaire :

- la production musicale de la communauté polonaise en région, en cours de recensement pour une diffusion sur un portail documentaire/webradio.
- les collections du journal Narodowiec (pour les auteurs maîtrisant la langue polonaise) destinées à être prochainement numérisées.
- l'œuvre du photographe Kasimir Zgorecki (1904-1980) et les collections particulières de photographies de la première moitié du XXe siècle.

Ce patrimoine a vocation dans les années à venir à être rassemblé, organisé, valorisé et mis en partage car il est une composante à part entière de la mémoire régionale.

Précisions quant aux attendus de cette résidence-mission

Engagé dans une démarche d'expérimentation à des fins d'action culturelle et d'éducation artistique et culturelle, l'auteur(e) en résidence-mission est invité(e) à s'emparer de ce patrimoine selon sa sensibilité, pour animer des « récits », des « mises en partage » auprès de différents publics : jeunes et adultes, étudiants et usagers des bibliothèques, internautes, amateurs de musique et de photographie, chercheurs et historiens du monde entier par le biais des réseaux sociaux et d'Internet. Attention, la résidence-mission ne doit pas être confondue avec une résidence de création. En effet, elle n'appelle pas d'enjeu de production ni de commande d'œuvre.

Portant un regard singulier sur une histoire humaine, une géographie imaginaire, l'auteur(e) est invité(e) à être un catalyseur d'énergies sur le territoire. La résidence-mission repose sur la pleine disponibilité et la mobilité de l'auteur résident afin de lui permettre d'expérimenter des modes opératoires originaux autour d'enjeux de médiations.

Ceci se traduit entre autres par une première phase de rencontres avec de nombreux professionnels (enseignants, chercheurs, bibliothécaires, structures sociales, professionnels de la culture...) susceptibles de faciliter l'appropriation de ce patrimoine par le plus grand nombre. Ce sont environ 10 à 15 équipes éducatives, sociales ou culturelles que l'auteur est appelé à rencontrer durant son séjour avec la perspective d'élaborer les mises en partage évoquées plus haut.

Celles-ci peuvent être participatives (impliquant les publics) ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou au contraire très annoncées, préparées à vue... Le champ des possibles est, de fait, quasi illimité.

L'auteur(e) en résidence peut s'appuyer sur :

Des outils d'information et de publication

- Portail Auditorium Nord Pas de Calais + webradio
- Portail eulalie.fr
- Revue eulalie

Des lieux de recherche :

- L'université d'Artois (laboratoires et équipes de recherche en Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales, bibliothèque universitaire, service culturel)
- L'ICEP
- Les archives départementales du Nord et du Pas-de-Calais

Des espaces d'échanges sur les réseaux sociaux :

Page Facebook dédiée, Twitter, blog thématique

Des espaces de rencontres :

ICEP, médiathèques, librairies, collèges et lycées, associations polonaises...

Pilotage de la résidence-mission

La coordination et le suivi de la résidence-mission sont assurés par le CRLL qui :

- mobilise tous les acteurs du territoire susceptibles d'être concernés,
- accompagne l'auteur-résident dans sa découverte du territoire.
- veille aux bonnes conditions de séjour et de travail de l'auteur(e),
- rémunère l'auteur(e),
- gère la communication générale,
- coordonne la démarche d'évaluation.
- coordonne les actions de médiation dans les lieux du livre (bibliothèques, librairies)

L'Université d'Artois :

- facilite les contacts de l'auteur-résident avec les laboratoires et équipes de recherche concernés par les actions.
- coordonne les actions de médiation avec les enseignants et étudiants de l'université d'Artois.

L'ICEP :

- met à la disposition de l'auteur(e) un espace de travail, dans ses locaux (Université Jean Perrin, Lens)
- coordonne les actions de médiation avec les groupes, associations et collectivités en lien avec la communauté française d'origine polonaise.
- facilite les contacts de l'auteur(e) avec les maires et les élus du territoire,
- conseille, oriente l'auteur(e) pour ses recherches documentaires.

Conditions matérielles

L'auteur(e) retenu(e) bénéficie d'une rémunération nette (en salaire) de 2500 euros par mois de présence. Ceci recouvre le temps de présence exclusive sur le territoire de l'auteur(e) avec ses interventions diverses auprès des différents publics, ses co-élaborations et restitutions de « mises en partage », la diffusion éventuelle de ses œuvres dans laquelle il(elle) est impliqué(e) physiquement, la diffusion de ses œuvres autonomes.

C'est la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du Nord-Pas de Calais qui prend en charge le coût de cette rémunération.

Par ailleurs, l'auteur(e) étant appelé(e) à résider sur le territoire de la communauté urbaine d'Arras, un lieu d'hébergement de type studio équipé sera mis à sa disposition. Les coûts de location sont pris en charge par le CRLL.

Enfin, l'auteur(e) retenu(e) doit être détenteur(trice) d'un permis de conduire en cours de validité et disposer d'un véhicule personnel. Les frais de déplacement sur le territoire sont pris en charge par le CRLL sur la base d'un forfait. Un voyage aller-retour de son domicile au territoire de résidence est également pris en charge.

Les frais inhérents à la résidence et non précisés ci-dessus sont à la charge de l'auteur(e) (déplacements hors cadre de la résidence, repas, etc.).

Territoire concerné

Arrageois, Bassin minier.

Période et durée de la résidence

La résidence est d'une durée de trois mois.

Cette durée est éventuellement divisible en trois séquences d'un mois au maximum.

Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs du CRLL Nord – Pas de Calais et de l'auteur(e) accueilli(e) sera signé avant le début de la résidence.

Les conditions de la diffusion des œuvres déjà existantes et disponibles de l'auteur(e) en des lieux divers seront étudiées et contractualisées le cas échéant avec chacun d'entre eux.

Modalités de candidature

Peut faire acte de candidature tout(e) auteur(e) français(e) ou étranger(ère), ayant une œuvre déjà significative et prêt(e) à s'impliquer pleinement dans ce type d'action particulier que représente la résidence-mission.

Il ou elle maîtrise l'usage oral et écrit de la langue française.

La connaissance de la langue polonaise serait appréciable.

La date limite pour l'envoi des dossiers est fixée au 31 septembre 2014.

Les éléments à fournir sont :

- 1) Une lettre de motivation faisant état de la bonne compréhension de l'esprit et des attendus de cet appel à candidature,
- 2) Un curriculum vitae,
- 3) Une bibliographie (ou dossier) présentant un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'auteur(e).

Modalités de sélection des candidats

La sélection de l'auteur(e) sera effectuée par un jury composé :

- du Président de l'Université d'Artois
- du Président du CRLL
- du Directeur du CRLL
- d'un représentant du conseil d'administration de l'ICEP
- de deux représentant de la Drac Nord Pas de Calais
- de deux représentants de l'éducation nationale

Les dossiers de candidatures sont à adresser :

- par voie postale à :

Centre régional des Lettres et du Livre Nord - Pas de Calais Quartier des Trois Parallèles, La Citadelle Avenue du Mémorial des Fusillés 62000 Arras

- ou par courriel à :

Leon.azatkhanian@crll-npdc.fr

Renseignements : Léon Azatkhanian

Directeur du CRLL Nord – Pas de Calais

leon.azatkhanian@crll-npdc.fr

Tél.: 03 21 15 69 72